

COURTCIRCUIT



- RÉSIDENCE DE CRÉATION EN CINÉMA À MONTRÉAL -

CRITÈRES ET NORMES
DATE D'INSCRIPTION
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

2016-2017

1- PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

Afin de remplir au mieux leur mission de soutien aux créateurs en art cinématographique, le Conseil des arts de Montréal (CAM), la Coop Vidéo, Main Film, Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM) et les Films du 3 Mars s'associent et mettent en place une résidence de création unique dans le paysage culturel.

La résidence *Court circuit* est un programme de soutien à travers lequel différents organismes se réunissent et apportent un appui exceptionnel à un cinéaste qui propose un projet de court métrage de fiction de dix (10) minutes ou moins.

Le cinéaste sélectionné aura ainsi la possibilité de réaliser une œuvre en bénéficiant du soutien accru de chaque partenaire et d'un accompagnement professionnel et avisé tout au long du processus de création, de l'écriture à la distribution.

La résidence s'étalera sur une période d'un (1) à deux (2) ans¹ durant laquelle le résident écrira, développera, réalisera et participera à la distribution de son œuvre. Cette résidence offrira l'ensemble des ressources nécessaires à la production d'un court-métrage.

Pour plus d'informations sur les organismes participants à la résidence :

Conseil des arts de Montréal | artsmontreal.org

Coop Vidéo de Montréal | coopvideo.ca

Main Film | mainfilm.qc.ca

Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM) | primcentre.org

Les Films du 3 Mars | f3m.ca

2- OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

La résidence a été développée en fonction des objectifs suivants :

- a) favoriser la création cinématographique indépendante en permettant à un cinéaste de créer une œuvre originale dans des conditions optimales ;
- b) soutenir un cinéaste professionnel² en lui apportant un accompagnement unique et complet.

1 La période de la résidence est variable et dépendra du projet et du financement complémentaire nécessaire à sa bonne réalisation.

2 Nous entendons par artiste professionnel, tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base, possède une compétence reconnue par ses pairs, crée, interprète ou publie des œuvres pour diffusion dans un contexte professionnel, tente de vivre de la pratique de son art et reçoit une rémunération pour les œuvres qu'il réalise.



3- AIDE ACCORDÉE

La valeur estimée de l'aide reçue par le cinéaste dans le cadre de la résidence est de 41 000 \$³, répartis entre les organismes participants de la façon suivante :

CAM	Soutien à la création	7 000 \$	Bourse
Coop Vidéo de Montréal	Soutien à la production	13 000 \$	Services
Main Film	Conseils techniques et équipements	11 000 \$	Services
PRIM	Post-production	6 000 \$	Services
Les Films du 3 mars	Distribution	4 000 \$	Services

4- CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tout cinéaste qui désire soumettre sa candidature doit répondre aux exigences suivantes :

- être citoyen canadien ou résident permanent ;
- avoir son domicile principal sur le territoire de l'île de Montréal depuis au moins un an ;
- ne pas être étudiant ou en attente d'inscription à un programme d'étude ;
- avoir déjà réalisé au moins une œuvre cinématographique (tout genre, tout support, toute durée) ayant connue une diffusion et/ou projection publique. Les œuvres ayant été réalisées dans un cadre pédagogique ne sont pas admissibles ;
- détenir le plein contrôle créatif et éditorial sur le projet ;
- ne pas être à l'emploi dans l'un des organismes partenaires de la résidence ;
- être le réalisateur de l'œuvre pour laquelle il soumet un projet dans le cadre de la résidence

Le projet soumis doit être celui d'un court métrage de fiction d'une durée maximum de dix (10) minutes et dont l'action principale se déroule sur l'île de Montréal.

Le projet doit être au stade du développement et aucune compagnie de production ne doit être associée au projet, à moins que le cinéaste ne soit l'actionnaire principal de la compagnie

3 Hormis la bourse en argent remise par le CAM, les valeurs des aides octroyées par les autres partenaires sous forme de services sont des valeurs estimées qui peuvent varier en fonction de la nature du projet sélectionné. Ces estimations ont pour but de donner un ordre d'idée de l'aide que recevra le cinéaste résident.



5- PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION

Un jury composé d'un représentant de chacun des cinq (5) partenaires de la résidence procédera à une évaluation des demandes soumises, selon les principaux critères d'analyse suivants :

- qualité artistique du projet soumis par le cinéaste ;
- qualité de la démarche et du point de vue du cinéaste ;
- pertinence de la candidature par rapport aux lignes directrices de la résidence ;
- capacité du cinéaste de mener son projet artistique à terme ;
- qualité artistique et cinématographique des œuvres déjà réalisées par le cinéaste.

Un seul cinéaste sera sélectionné par édition.

Le cinéaste doit être en mesure de respecter les critères d'admissibilité durant toute la durée de la résidence.

6- OBLIGATIONS DU CINÉASTE

Le cinéaste devra :

- signer une entente de scénarisation, de production et de distribution avec les partenaires ;
- s'impliquer activement à chacune des étapes et devra pouvoir se rendre disponible auprès des partenaires afin de mener à bien son projet ;
- rédiger un rapport succinct de son expérience et collaborer au processus d'évaluation de l'expérience.



7- MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Tout cinéaste qui désire poser sa candidature pour la résidence doit soumettre les éléments suivants :

- formulaire de demande dûment rempli ;
- synopsis du projet (1/2 page) ;
- première version du scénario (10 pages maximum) ;
- note d'intention du film et démarche artistique (2 pages maximum) ;
- curriculum vitae ;
- matériel d'appui : liens vers une à deux œuvres déjà réalisées.

Les soumissions doivent se faire par courriel à l'adresse suivante : info@coopvideo.ca.

Les œuvres à l'appui peuvent être envoyées par internet, sous forme de lien avec la soumission, ou sur DVD / Blu-Ray (5 copies) par la poste à l'attention de Virginie Dubois à la Coop Vidéo de Montréal, 1124, rue Marie-Anne Est, Espace 21, Montréal (QC) H2J 2B7

8- DATE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription à la résidence Court circuit est le vendredi 23 octobre 2015 à 23h59.

Les candidats recevront une réponse en décembre 2015.

9- RENSEIGNEMENTS

Pour adresser un dossier de candidature ou pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :

Virginie Dubois

Directrice du secteur recherche et création

Coop Vidéo de Montréal

(514) 521-5541

www.courtccircuit.ca

info@coopvideo.ca

